

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 24 septembre 2018

Convocation du 18 septembre 2018

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 27/06/18
2. Délibération : convention CDG31/commune pour la mise en place du RIFSEEP
3. Délibération : convention C3G/commune pour l'ALAE
4. Questions diverses

Le vingt-quatre septembre deux mille dix-huit à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Lavalette régulièrement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur André FONTES, Maire.

Etaient présents : FONTES André, GRANDJACQUOT Daniel, POZZO Dominique, PINAR Christian, CABOT Yolaine, ROGGE Clara, PAYOUX Roger, VELA Amédée, BOULBES Olivier, IMBERT Patrice, REYSSEGUIER Jacques

Absents ayant donné procuration : RIMASSA Pascale à POZZO Dominique, YECHI Olivier à FONTES André

Absents : GARNIER Domitille, HOFFMAN Joël

Etait également présente Madame Muriel AUDIBERT, secrétaire de Mairie.

Madame Clara ROGGE a été nommée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 27/06/18

M. le Maire André FONTES donne lecture du dernier compte rendu du Conseil.

Sans aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Délibération : convention CDG31/commune pour la mise en place du RIFSEEP

M. le Maire laisse la parole à Mme Audibert pour exposer ce point au Conseil. Dans un but de simplification et d'harmonisation du paysage indemnitaire, a été instauré en 2014 par décret le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel). Ce nouveau régime indemnitaire sera appliqué à chaque catégorie d'agent de la fonction publique territoriale. Il permettra de personnaliser la rémunération versée aux agents dans le but par exemple de valoriser la fonction de l'agent, de favoriser la motivation des agents ou bien de répondre aux dysfonctionnements internes (absentéisme, ...). Ce régime indemnitaire sera composé de 2 parties :

- une partie fixe et principale qui sera mensuelle : l'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) qui valorise la nature des fonctions des agents et leur expérience professionnelle ;
- une partie variable versée une fois par an, en décembre : le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), pour récompenser l'engagement professionnel et la manière de servir, au regard de l'entretien professionnel annuel.

Afin de mettre en place un régime indemnitaire conforme au cadre juridique, M. le Maire demande au Conseil son accord pour signer une convention avec le CDG31 (Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne). Il s'agira d'un accompagnement technique et méthodologique pour toutes questions relatives à cette nouvelle politique indemnitaire et aux critères de répartition y afférents pour chaque salarié. Cette mission ponctuelle aura un coût de 604€.

Votée à l'unanimité.

3. Délibération : convention C3G/commune pour l'ALAE

Suite à un marché pour l'ALAE qui a été renégocié, la commune de Lavalette, l'Association LEC et la C3G doivent signer une convention fixant :

- les modalités de la mise à disposition du personnel municipal exerçant une mission d'animation dans le cadre du fonctionnement de l'ALAE ;
- les modalités de la mise à disposition des locaux communaux nécessaires (salle polyvalente...) au fonctionnement de l'ALAE ;
- les modalités de la mise à disposition des services pour l'ALAE.

M. le Maire demande au Conseil son accord pour signer cette convention.

Votée à l'unanimité.

4. Questions diverses

M. le Maire informe le Conseil de l'avancée des différents travaux en cours à Lavalette :

- Chemin de Brugis : l'enfouissement du réseau téléphonique et la pose des gaines pour l'éclairage public sont terminés. Sont actuellement posées les buses pour le réseau pluvial.
- WC publics : les travaux de branchement sont terminés, la livraison est prévue début octobre.
- Salle des fêtes : suite à l'enquête du SDEHG, les travaux d'isolation, d'éclairage et de chauffage auront lieu pendant les vacances de la Toussaint.
- Chemin piétonnier entre le cimetière et la D112 : les travaux vont commencer.
- La cérémonie du centenaire du 11 novembre aura lieu le lundi 12 novembre avec la participation des écoles.
- Terrain de tennis : les travaux de réfection du sol et le remplacement du grillage aux 3m réglementaires ont été effectués cet été.
- Ecole et aire de jeux : des barrières multicolores fixes vont être posées par mesure de sécurité pour nos enfants, et dans le respect des impératifs du plan Vigipirate.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.